

SÉANCE SPÉCIALE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, LE 5 OCTOBRE 2017, À 16 H 30.

Ordre du jour

1. Séance spéciale du 28 septembre 2017
2. Séance ordinaire du 2 octobre 2017
3. Beaudoin Hurens – honoraires
4. Association des cheerleaders des Pirates de Joliette – inscriptions été 2017 – recommandation de paiement
5. Programmation culturelle – hiver 2018
6. Fonds de développement culturel – pièce de théâtre « J'aime encore »

Sont présents :

monsieur Alain Larue, maire
madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie
monsieur Serge Landreville, conseiller, quartier Riverain
monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi
madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe (arrivée à 16 h 37)

Absences motivées :

madame Suzanne Dauphin, conseillère, quartier Bocage
monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame

Participent également à cette séance, madame Marie-Andrée Breault, monsieur Carol Henri et madame Sylvie Malo, respectivement directrice générale, directeur général adjoint et greffière.

Ouverture de la séance

Monsieur le maire Alain Larue déclare la séance spéciale ouverte à 16 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

648-10-2017

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance spéciale tel que présenté.

1. Séance spéciale du 28 septembre 2017

649-10-2017

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 28 septembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 28 septembre 2017 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

650-10-2017

2. Séance ordinaire du 2 octobre 2017

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 octobre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 octobre 2017 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

651-10-2017

3. Beaudoin Hurens – honoraires

ATTENDU QU'une facture d'honoraires professionnels est produite par Beaudoin Hurens dans le cadre de l'étude de faisabilité en regard de l'émissaire pluvial de l'avenue des Champs-Élysées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

DE payer à Beaudoin Hurens les honoraires professionnels de 5 561,22 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1182-2017.

652-10-2017

4. Association des cheerleaders des Pirates de Joliette – inscriptions été 2017 – recommandation de paiement

ATTENDU QUE l'Association des cheerleaders des Pirates de Joliette a soumis à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies la liste des inscriptions des jeunes prairiquois et prairiquoises inscrits à la saison été 2017;

ATTENDU QUE madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, a vérifié ladite liste et recommande, dans sa note du 12 septembre 2017, le paiement d'un total de 13 inscriptions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies verse à l'Association des cheerleaders des Pirates de Joliette sa contribution sur les inscriptions de la saison été 2017 totalisant 1 950 \$.

653-10-2017

5. Programmation culturelle – hiver 2018

ATTENDU QUE la programmation culturelle – hiver 2018 élaborée par le Service de la culture, des communications et des loisirs a été présentée aux membres de la Commission du développement culturel et des communications et qu'ils en recommandent l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

D'approuver la programmation culturelle – hiver 2018 telle que présentée et d'autoriser la réalisation de la programmation proposée, à savoir :

Janvier 2018 :

- Jeudi 11 janvier Théâtre « L'amour mûr » avec Gabriel Léger-Savard
- Jeudi 18 janvier Documentaire « La résurrection d'Hassan » avec Carlo Guillermo
- Jeudi 25 janvier Danse – Répétition publique avec Dave Saint-Pierre

Février 2018 :

- Jeudi 1er février Théâtre « Point de vue de l'évidence » avec Jean-François Bienvenue
- Jeudi 8 février Chanson – Saratoga
- Jeudi 15 février Danse avec Jason Martin
- Jeudi 22 février Théâtre Musical « Il ne demande qu'à brûler » avec Marie-Thérèse Fortin, Yves Léveillé (au piano) et Christian Vézina

Mars 2018 :

- Jeudi 8 mars Lecture de « Nos cœurs remplis d'uréthane » – Mise en lecture par Jean-Simon Traversy (directeur chez Duceppe)
- Jeudi 15 mars Poésie par Christian Vézina avec un artiste invité, David Goudreault ou Magalie Lépine-Blondeau
- Jeudi 22 Mars Danse « Asteur » par Bourask

Résidences de création :

- Du 8 au 13 janvier 2018 Théâtre « L'amour mûr » avec Gabriel Léger-Savard
- Du 22 au 27 janvier 2018 Danse avec Dave Saint-Pierre
- Du 29 Janvier au 3 février 2018 Théâtre « Point de fuite de l'évidence » avec Jean-François Bienvenue
- Du 12 au 17 février 2018 Danse avec Jason Martin
- Du 21 au 22 mars 2018 Danse «Asteur» avec Bourask

D'approuver le budget inhérent à chacune des activités ci-dessus décrites.

6. Fonds de développement culturel – pièce de théâtre « J't'aime encore »

654-10-2017

ATTENDU QUE madame Marie-Joanne Boucher désire présenter la pièce de théâtre « J't'aime encore » à Notre-Dame-des-Prairies;

ATTENDU QUE madame Boucher désire une contribution technique et financière de la part de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

ATTENDU QU'un protocole d'entente établissant les droits et obligations de chacune des parties liées à cet événement a été présenté auxdites parties;

ATTENDU la recommandation de monsieur Gino Latendresse, directeur du Service de la culture, des communications et des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

DE contribuer financièrement à la production de la pièce de théâtre « J't'aime encore » à Notre-Dame-des-Prairies pour un maximum de 10 000 \$ puisé à même l'enveloppe budgétaire dédiée au développement culturel 2016-2017 créée aux termes de la résolution numéro 84-02-2016 et renouvelée au budget 2017 par la résolution numéro 603-12-2016, conditionnellement :

- au dépôt de l'échéancier de la production
- au dépôt d'un plan de médiation culturelle
- à l'approbation de tout le visuel et de tous les communiqués, affiches et autres documents
- au respect de toutes les conditions décrites au protocole d'entente à intervenir

QUE le respect des conditions ci-avant décrites soit validé par le directeur du Service de la culture, des communications et des loisirs, ainsi que par la directrice générale;

D'accepter les termes du protocole d'entente à intervenir entre madame Marie-Joanne Boucher et la Ville de Notre-Dame-des-Prairies relativement à la présentation de ladite pièce qui aura lieu au Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies;

D'autoriser monsieur Alain Larue, maire, et/ou, en son absence ou incapacité, madame Suzanne Dauphin, conseillère, ainsi que madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, ledit protocole d'entente.

Levée de la séance

655-10-2017

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 16 h 45.

Sylvie Malo
Greffière

Alain Larue
Maire